

LE ROURET



PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la commune du Rouret étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérald Lombardo, Maire du Rouret.

Présents (22) : *Gérald Lombardo, Alain Dubbiosi, Christel Genet, Élodie de Regnauld de la Soudière, Joël Hattiger, Eric Laty, Martine Panneau, Maurice Fulconis, Jacques Delorme, Frédérique Skyronka, Jean-François Drouard, Michel Peracchia, Nathalie Gamory Dubourdeau, Patricia Guedj, Isabelle Garcia, Jean-Charles Fischer, Fanny Cabrera Chesta, Jean-Charles de Zagiaco, Kévin Cox, Marie Barthélémy Schellino, Côme Berthet, Jean-Christophe Aguilar.*

Procurations (4) : *Florence Bourjade à Maurice Fulconis, Florence Guillaud à Alain Dubbiosi, Lucas Camerano à Marie Barthélémy Schellino, Daniel Fécourt à Jean-Christophe Aguilar.*

Le nombre de votants est porté à 26.

Absent : (1) : Gilles Mauroy

Secrétaire de séance : Marie BARTHELEMY SCHELLINO

M. Gérald Lombardo, Maire ouvre la séance à 18h32.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Il constate le quorum.

Il fait ensuite lecture de l'Ordre du Jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2026

M.le Maire soumet le procès- verbal de la séance du 29 avril pour approbation.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire met ensuite aux voix le procès-verbal.

Le procès-verbal du 9 avril est adopté à l'unanimité. (26/26 voix pour)

Puis, il soumet à approbation la désignation de la secrétaire de séance.

Mme Marie BARTHELEMY SCHELLINO se porte seule candidate.

Il est procédé au vote.

Mme Marie BARTHELEMY SCHELLINO obtient 26 voix sur 26 et est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Pour le bon déroulement matériel des opérations de vote, M. le Maire propose de désigner comme auxiliaires de séance :

Mme Johanna SIMOES, En charge du service du Conseil municipal ;

M. Bruno SAULNIER, Directeur Général des Services.

Ces auxiliaires de séance assistent matériellement le bureau électoral, notamment pour la distribution des bulletins, l'émargement, le dépouillement et la préparation des pièces administratives.

Ils n'ont pas voix délibérative et interviennent uniquement en appui matériel et administratif des opérations de vote.

DCM_2026_51

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Rappel du cadre juridique

M. le Maire rappelle que, dans chaque département, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, pour une durée de six ans, par un collège électoral composé notamment des parlementaires, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux, ainsi que des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Il précise que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements relevant de la série 2, dont fait partie le département des Alpes-Maritimes.

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants le vendredi 5 juin 2026.

Pour la commune du Rouret, dont le Conseil municipal comprend 27 membres, il y a lieu de procéder à l'élection de :

- 15 délégués titulaires ;
- 5 suppléants.

M. le Maire rappelle que les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse et les conseillers départementaux ne peuvent être désignés délégués par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent.

En conséquence, en sa qualité de conseiller départemental, M. Gérard LOMBARDO ne figure pas sur une liste de délégués ou de suppléants désignés par le Conseil municipal du Rouret. Il participera au collège électoral sénatorial au titre de son mandat départemental.

Constitution du bureau électoral

M. le Maire rappelle que l'élection se déroule sous la présidence du maire.

Conformément aux règles applicables, le bureau électoral est composé :

- de M. le Maire, président ;
- des deux membres présents les plus âgés du Conseil municipal ;
- des deux membres présents les plus jeunes du Conseil municipal.

Sont appelés à siéger au bureau électoral :

Président :

M. Gérard LOMBARDO, Maire.

Deux membres présents les plus âgés :

- Mme Martine PANNEAU ;
- M. Jacques DELORME.

Deux membres présents les plus jeunes :

- Mme Marie BARTHELEMY SCHELLINO ;
- M. Côme BERTHET.

Les auxiliaires de séance, Mme Johanna SIMOES et M. Bruno SAULNIER, assistent matériellement le bureau électoral.

Rappel des règles de vote

M. le Maire rappelle que l'élection a lieu :

- au scrutin secret ;
- sans débat ;
- sur une même liste pour les délégués titulaires et les suppléants ;
- à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne ;
- sans panachage ;
- sans vote préférentiel ;
- sans adjonction, radiation ou modification de l'ordre des noms.

Chaque conseiller municipal ne peut voter que pour une seule liste.

Les élus titulaires d'une procuration votent deux fois : une première fois en leur nom propre, puis une seconde fois au nom du conseiller municipal dont ils détiennent le pouvoir.

Afin de garantir le secret du scrutin, chaque bulletin de vote doit être plié en deux avant d'être déposé dans l'urne.

Tout bulletin comportant une modification, une rature, un ajout ou une modification de l'ordre des candidats sera déclaré nul.

Dépôt des listes

M. le Maire rappelle que les listes de candidats doivent être déposées auprès de lui aux date et heure fixées pour la séance, et qu'elles peuvent l'être jusqu'à l'ouverture du scrutin.

M. le Maire constate le dépôt, avant l'ouverture du scrutin, des listes suivantes :

Liste n°1 : « Ensemble Le Rouret au cœur »

Liste présentée par M. Alain DUBBIOSI :

1. M. Alain DUBBIOSI
2. Mme Christel GENET
3. M. Joël HATTIGER
4. Mme Élodie DE REGNAULD DE LA SOUDIÈRE
5. M. Éric LATY
6. Mme Florence BOURJADE
7. M. Maurice FULCONIS
8. Mme Frédérique SKYRONKA
9. M. Jacques DELORME
10. Mme Patricia GUEDJ
11. M. Jean-François DROUARD
12. Mme Isabelle GARCIA
13. M. Jean-Charles DE ZAGIACOMO
14. Mme Fanny CABRERA CHESTA
15. M. Michel PERACCHIA
16. Mme Marie BARTHELEMY SCHELLINO
17. M. Jean-Charles FISCHER
18. Mme Martine PANNEAU
19. M. Lucas CAMERANO
20. Mme Florence GUILLAUD

Liste n°2 : « J'aime Le Rouret »

Liste présentée par M. Jean-Christophe AGUILAR :

1. M. Jean-Christophe AGUILAR

Il est constaté que la liste n°2 ne comporte qu'un seul candidat.

Ouverture du scrutin

Le scrutin est ouvert.

Les bulletins de vote sont mis à disposition des conseillers municipaux. M. Bruno SAULNIER passe avec l'urne afin de permettre aux conseillers municipaux de prendre part au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal est invité à déposer son bulletin plié dans l'urne.

Clôture du scrutin

Tous les conseillers municipaux présents ou représentés ayant été appelés à voter, M. le Maire déclare le scrutin clos.

Il est procédé au dépouillement par le bureau électoral, avec l'assistance matérielle des auxiliaires de séance.

Dépouillement

Le bureau électoral procède au dépouillement des bulletins.

Les résultats du scrutin sont arrêtés comme suit :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 26 ;
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants : 26 ;
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26 ;
- Bulletins blancs : 0 ;
- Bulletins nuls : 0 ;
- Suffrages exprimés : 26.

Ont obtenu :

- Liste n°1 — « Ensemble Le Rouret au cœur » : 23 voix ;
- Liste n°2 — « J'aime Le Rouret » : 3 voix.

Répartition des sièges de délégués titulaires

Le nombre de sièges de délégués titulaires à pourvoir est de 15.

Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir :

$$26 / 15 = 1,7333$$

Après application de la représentation proportionnelle avec répartition à la plus forte moyenne, les sièges de délégués titulaires sont attribués comme suit :

Liste	Voix obtenues	Sièges obtenus au quotient électoral	Sièges obtenus à la plus forte moyenne	Total
Liste n°1 — Ensemble Le Rouret au cœur	23	13	1	14
Liste n°2 — J'aime Le Rouret	3	1	0	1

Sont proclamés élus délégués titulaires :

1. M. Alain DUBBIOSI
2. Mme Christel GENET
3. M. Joël HATTIGER
4. Mme Élodie DE REGNAULD DE LA SOUDIÈRE
5. M. Éric LATY
6. Mme Florence BOURJADE
7. M. Maurice FULCONIS
8. Mme Frédérique SKYRONKA
9. M. Jacques DELORME
10. Mme Patricia GUEDJ
11. M. Jean-François DROUARD
12. Mme Isabelle GARCIA
13. M. Jean-Charles DE ZAGIACOMO
14. Mme Fanny CABRERA CHESTA
15. M. Jean-Christophe AGUILAR

Répartition des sièges de suppléants

Le nombre de sièges de suppléants à pourvoir est de 5.

Il est en outre constaté que la liste n°2 ne comporte qu'un seul candidat, déjà proclamé délégué titulaire, et ne présente aucun candidat supplémentaire pouvant être proclamé suppléant.

La liste n°1 obtient les 5 sièges de suppléants à pourvoir.

La liste n°2 n'obtient aucun siège de suppléant.

Sont proclamés élus suppléants au titre de la liste n°1 — « Ensemble Le Rouret au cœur » :

1. M. Michel PERACCHIA
2. Mme Marie BARTHELEMY SCHELLINO
3. M. Jean-Charles FISCHER
4. Mme Martine PANNEAU
5. M. Lucas CAMERANO

Acceptation des mandats

Les délégués titulaires et suppléants présents sont invités à faire connaître leur acceptation.

Aucun refus n'a été constaté.

Observations éventuelles

M. le Maire demande si des membres du Conseil municipal souhaitent formuler des observations sur la régularité des opérations électorales.

Aucune observation n'est formulée.

Il est procédé à la signature des pièces du scrutin.

Transmission du procès-verbal

M. le Maire indique que le procès-verbal des opérations de vote sera établi en trois exemplaires, signé par les membres du bureau électoral et par la secrétaire de séance.

Un exemplaire sera affiché à la porte de la mairie, un exemplaire sera conservé aux archives de la commune, et un exemplaire sera transmis sans délai à la préfecture, accompagné des pièces requises.

Info 1 — Compte-rendu des décisions du maire

Conformément aux délégations consenties par le Conseil municipal, M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

N°	Objet
DM_2026_035	Contrat de fourniture de gaz naturel – groupe scolaire Considérant qu'il y a lieu de renouveler, après mise en concurrence, le contrat de fourniture de gaz naturel du groupe scolaire arrivé à son terme, la commune décide : – de conclure un contrat avec EDF, dont l'offre a été jugée la moins coûteuse en comparaison avec celles de Total Energies et d'Engie ; – pour une prise d'effet au 1er juillet 2026 et pour une durée de 12 mois ; – sur la base d'un volume annuel prévisionnel de 441 153 kWh ; – pour un budget énergie estimatif de 51 460 € TTC par an.
DM_2026_036	Sollicitation de subventions auprès de la CASA et du Département des Alpes-Maritimes pour l'acquisition d'un complément d'équipement pour l'Espace Associatif et Culturel du Rouret (EAC) Considérant la nécessité d'acquérir un complément d'équipement pour l'Espace Associatif et Culturel du Rouret, la commune décide : – de solliciter auprès de la CASA une participation à hauteur de 30 %, soit 9

	079,39 € HT ; – de solliciter auprès du Département des Alpes-Maritimes une participation à hauteur de 30 %, soit 9 079,39 € HT ; – de prévoir un autofinancement communal de 40 %, soit 12 105,86 € HT ; – pour une opération d'un montant total de 30 264,64 € HT.
DM_2026_037	Sollicitation de subventions auprès de la CASA et du Département des Alpes-Maritimes pour des travaux d'installation d'un préau à l'école maternelle du Rouret Considérant la nécessité de créer un préau dans la cour de l'école maternelle, la commune décide : – de solliciter auprès de la CASA une participation à hauteur de 30 %, soit 4 515,00 € HT ; – de solliciter auprès du Département des Alpes-Maritimes une participation à hauteur de 30 %, soit 4 515,00 € HT ; – de prévoir un autofinancement communal de 40 %, soit 6 020,00 € HT ; – pour une opération d'un montant total de 15 050,00 € HT, soit 18 060,00 € TTC.
DM_2026_038	Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CASA pour l'installation de deux caméras de vidéoprotection au parking de la Fontaine Considérant la nécessité d'installer deux caméras supplémentaires de vidéoprotection au parking de la Fontaine, la commune décide : – de solliciter auprès de la CASA une participation à hauteur de 30 %, soit 766,62 € HT ; – de prévoir un autofinancement communal de 70 %, soit 1 788,78 € HT ; – pour une opération d'un montant total de 2 555,40 € HT, soit 3 066,48 € TTC.
DM_2026_039	Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la Commune – recours devant le tribunal administratif de Nice Considérant qu'une requête a été introduite devant le Tribunal administratif de Nice tendant à l'annulation de l'arrêté du Maire du 13 février 2026 portant retrait de l'arrêté du 6 février 2026 et accordant un nouveau permis de construire n° PC 0061122500028, dans l'affaire enregistrée sous le n° 2602718-4, la commune décide : – de désigner Maître Christophe Fiorentino, membre de la SELARL FIORENTINO, pour assurer la défense des intérêts de la commune ; – de préciser qu'une demande de prise en charge de ses honoraires a été déposée auprès de la SMACL au titre de la protection juridique.
DM_2026_040	Convention d'occupation temporaire – salle Roumanille – Univalom Considérant la demande de Madame la chargée de mission prévention des déchets d'occuper la salle Roumanille le 6 juin 2026 de 10h00 à 12h00 afin d'y organiser un atelier « Batch cooking et anti-gaspi : « cuisinez moins mais mieux »,

	la commune décide : d'autoriser cette occupation et de mettre la salle gracieusement à disposition.
DM_2026_042	Convention d'occupation temporaire – salle de danse de l'EAC – école élémentaire du Rouret Considérant la demande de Madame la Directrice de l'école élémentaire du Rouret d'occuper la salle de danse de l'EAC les mardis de 9h15 à 10h15 et de 11h00 à 12h00, du 12 mai au 9 juin 2026, afin d'y organiser des cours de danse pour deux classes de CM2, la commune décide : – d'autoriser cette occupation et de mettre la salle gracieusement à disposition.

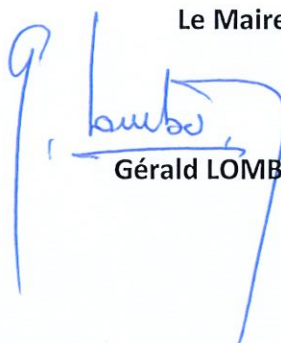
Après avoir ouï les exposés, Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la présentation des Décisions du Maire en séance de Conseil Municipal.**

19h03 : Arrivée de M.Gilbert MAUROY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Maire,


Gérald LOMBARDO

La secrétaire de séance,

Marie BARTHELEMY SCHELLINO



